

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 369

présenté par  
M. Pauget

-----

**AVANT L'ARTICLE 8**

À la fin de l'intitulé du chapitre II, substituer aux mots :

« à l'encontre des animaux domestiques »

le mot :

« animale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de modifier l'intitulé du chapitre II pour élargir sa portée à tous les animaux et non seulement aux animaux domestiques. L'occasion nous est donnée de défendre la cause animale, elle doit être celle de tous les animaux.

Le texte vise d'ailleurs à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, c'est pourquoi il est proposé de remplacer « la lutte contre la maltraitance des animaux domestiques » par les mots « la lutte contre la maltraitance animale » pour éviter que le renforcement des sanctions dans la lutte contre la maltraitance ne s'applique qu'aux seuls animaux domestiques.